

**GOUVERNEMENT DU DISTRICT DE COLUMBIA
DÉPARTEMENT DES VÉHICULES MOTORISÉS**



Procédure pour les véhicules récupérés
Reconnaissance

Je _____ reconnais que mon véhicule _____
(Nom en caractères d'imprimerie) (NIV)

a été désigné comme Véhicule récupéré. Afin de titrer et/ou d'immatriculer le véhicule comme « Reconstituit Récupéré », je dois suivre les étapes suivantes :

- Soumettez le véhicule au Contrôle des émissions et de la sécurité du DC
 - Le client doit informer le contrôleur qu'il a besoin d'un « Contrôle de récupération » au moment du contrôle
 - S'il n'est pas en mesure de réussir un « Contrôle de récupération », le véhicule ne peut être traité que pour « Titre uniquement » comme récupéré
- Après un « Contrôle de récupération » du véhicule, vous devez retourner tous les documents requis au 95 M Southwest Service Center pour lancer la procédure de contrôle du titre de récupération du Département de la police métropolitaine (Metropolitan Police Department/MPD).
 - Formulaire de contrôle anti-vol du MPD
 - Titre d'origine du véhicule
 - Assurance actuelle du DC
 - DL/ID actuel du DC
 - Rapport du contrôle de récupération réussi (à moins que TITRE UNIQUEMENT)
- Une fois le contrôle du titre de récupération MPD terminé, tous les propriétaires seront informés par SMS et/ou par courriel.

Les transactions portant sur les Véhicules récupérés recevront Une seule (1) étiquette temporaire de 45 jours.

À noter : Les titres des véhicules seront retournés par courrier postal aux clients si le véhicule n'est pas titré et/ou immatriculé dans les 90 jours suivant l'approbation

(Nom du client en caractères d'imprimerie)

(Signature du client)

(Date)